

DUALITÉ LINGUISTIQUE D'OTTAWA

Boyer dépose un projet de loi

La députée d'Ottawa-Vanier à l'Assemblée législative ontarienne, Claudette Boyer, a déposé un projet de loi visant à s'assurer que le gouvernement provincial reconnaisse la dualité linguistique de la nouvelle ville d'Ottawa.

" Il est essentiel que le gouvernement reconnaisse l'existence de groupes linguistiques au Canada et que la région de la capitale reflète ce fait ", selon Mme Boyer.

Le projet de loi oblige, de manière explicite, que la nouvelle ville d'Ottawa offre des services en anglais et en français sur tout son territoire, que toutes les communications publiques, écrites et électroniques soient bilingues et que les hauts fonctionnaires qui doivent dialoguer avec le public et les médias puissent le faire dans les deux langues officielles du pays.

Le projet de loi juge essentiel que le conseil municipal désigne une personne qui agira à titre d'ombudsman des services bilingues, poursuit la députée.

" L'égalité des deux communautés linguistiques, anglophone et francophone, devant l'administration municipale, a toujours été et demeure encore un élément essentiel de l'encadrement politique et juridique de la future ville d'Ottawa ", selon Mme Boyer.

Le Droit
6 juin 2000